

Loi Duplomb : la combine des macronistes pour enjamber le débat agricole

Laure Equy

Pour contourner les 3 5000 amendements déposés par la gauche et destinés à empêcher des reculs sur l'environnement, les députés Renaissance pourraient accepter une motion de rejet. Au risque de devoir, à la fin, avaler une version maximaliste.

Ils l'avaient dans leur radar, guettant avec appréhension son arrivée le lundi 26 mai dans l'hémicycle. «*La proposition de loi Duplomb, ça va être une belle boucherie*», prédisait un responsable macroniste. Voté au Sénat début 2024, le texte, «*visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteurs*», du [sénateur Laurent Duplomb \(Les Républicains\)](#), est réclamé à cor et à cri par la FNSEA qui y voit toutes ses revendications exaucées, autant qu'il horrifie les ONG environnementales mobilisées contre le retour, prévu à titre dérogatoire, [de l'acétamipride](#), insecticide de la famille des néonicotinoïdes, nocifs pour les pollinisateurs. Hors les murs du Palais-Bourbon comme à l'intérieur, c'est la bataille rangée. Toutes les conditions sont réunies pour un débat dur, et surtout qui dure, dure, dure.

Redoutant de voir le texte s'enliser dans un examen sans fin, mais aussi de perdre des votes clés notamment sur l'acétamipride, au risque de fâcher les syndicats agricoles, le gouvernement comme ses alliés du «socle commun» cogitent sur les scénarios qui leur permettraient de contourner ce borborygme. En milieu de semaine, le ministre des Relations avec le Parlement, Patrick Mignola, imaginait ainsi que le gouvernement pourrait appeler en priorité les articles les plus sensibles (sur l'acétamipride et les stockages d'eau), dans l'espoir de faire ensuite retomber la pression dans l'hémicycle et d'accélérer la discussion. En accord avec la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, le ministre comptait aussi [proposer le mardi 27 mai aux patrons de groupe](#), de mettre les débats sur pause le 28 mai au soir, d'enjamber le pont de l'Ascension et de reprendre les 13 et 14 juin. Mignola s'attendait alors au dépôt de quelque 2 000 amendements.

Se faire hara-kiri pour repêcher le texte d'un sénateur LR ?

Loupé. Au compteur final : près de 3 500 amendements, dont 1 549 déposés par les écologistes et 838 par LFI. «*On a fait le calcul. Pour finir l'examen du texte, il faudrait six semaines, du lundi au dimanche, de 9 heures à minuit*», s'épouvante-t-on au groupe Renaissance. Certains fouillent dans les archives de l'Assemblée nationale ou la procédure parlementaire pour trouver comment accélérer à marche forcée. Enclencher le vote bloqué ? Faire tomber en masse les amendements ? ça ne marche pas. Une combine – [révélée ce vendredi 23 mai par Contexte](#) – est envisagée : déposer une motion de rejet préalable contre le texte. Tordu ? Si cette motion est votée, lundi au début de la discussion, l'examen s'arrête... On saute la case Assemblée et le processus continue ! Le gouvernement peut, s'il le veut, convoquer une commission mixte paritaire (CMP) où sept députés et sept sénateurs seront chargés de s'accorder sur une version. Les secrétaires généraux des quatre groupes du «socle

commun» (Renaissance, Modem, Horizons, LR) échangent sur ce stratagème dans une boucle de messages. C'est finalement Julien Dive, le rapporteur (LR) qui déposera la motion, soutenu par les présidents des groupes du socle commun.

Au sein du bureau exécutif de Renaissance, le 22 mai, le tour de passe-passe envisagé sur la loi Duplomb est aussi évoqué. Des réserves s'expriment. Certains gardent en tête le cuisant souvenir du projet de loi sur l'immigration, adopté dans la douleur en décembre 2023 : [shooté par une motion de rejet du groupe écologiste et votée par la gauche et le RN](#), le texte avait atterri directement en CMP. En position de force, puisqu'elle avait voté le projet de loi au Sénat, la droite avait dicté ses conditions et imposé aux macronistes sa version, la plus dure. A l'époque, le gouvernement et la majorité relative avaient subi la motion de rejet. Cette fois, il s'agirait de se faire hara-kiri pour repêcher un texte qui n'est même pas le leur mais celui d'un sénateur LR...

Un député Renaissance : «C'est une faute morale»

Vendredi après-midi, le groupe Renaissance organise une visio avec ses députés pour discuter du plan. Chez les macronistes, on tentait, le soir, de justifier ce tour de passe-passe : «*Face à l'obstruction des écolos et de LFI, on veut que le texte existe, on envoie le message aux agriculteurs qu'on choisit de faire passer le texte coûte que coûte*», assume un cadre. Si la Coordination rurale (CR) avait d'abord demandé au gouvernement d'activer le 49.3 sur la proposition de loi Duplomb, la CR47, du Lot-et-Garonne, l'un des points chauds de la contestation agricole de l'an dernier, demandait elle-même, vendredi, le dépôt d'une motion de rejet. Mais le tour de passe-passe envisagé met aussi très mal à l'aise des députés Renaissance qui, pour certains, comptaient s'opposer au retour encadré de l'acétamipride.

«On avait expérimenté la motion de rejet sur la loi immigration et on s'était dit " plus jamais". Cette fois, on se délesterait nous-mêmes de nos compétences, se désolé un député. C'est une faute morale.» Et un coup tactique ultra-risqué : si la motion de rejet est adoptée, en CMP, les parlementaires négocieraient sur la base du texte sénatorial, les députés n'ayant pas voté leur copie. *«Les sénateurs vont nous dire : "c'est notre version maximaliste ou rien", prédit le même macroniste. Ils vont tout nous imposer, on est cuits...»*

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)